

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 5 SEPTEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. PAVON représenté par M. GIRAUD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 00.

Madame Eva ROY, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de créer une commission municipale "Cimetières" et de fixer à 6, le nombre de membres la composant.

DESIGNE

- comme membres de la commission municipale "Cimetières" :

- Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON
- Mme Marie-José DOUMECQ
- Mme Huguette MONJOIN
- Mme Nelly SERRE
- M. Didier BESSON
- M. Jean-Michel DENIS

DECIDE

- de faire désigner la SELAS BRIOLE AVOCATS, prise en la personne de Maître Robert BRIOLE, Avocat, 262 rue Fontchaudière 16000 Angoulême, en qualité de mandataire ad-hoc, dans le cadre de la dissolution/liquidation de la SAEML Jardins du Monde, avec mission de convoquer l'assemblée générale de ladite société à l'effet de procéder à la reconstitution du conseil d'administration.

- de désigner Madame Marie-Claire SEURAT, Conseillère municipale, comme membre du Conseil² d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Jardins du Monde, en remplacement de Monsieur Jean-Claude PATRUX.

- de désigner Monsieur Bernard GIRAUD, comme liquidateur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Jardins du Monde", en remplacement de Monsieur Jean-Claude PATRUX, décédé.

- d'approuver la convention à conclure avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe-ment Rural (SDEER), relative au passage en souterrain des réseaux électriques basse tension, destinés à l'alimentation en énergie de la future usine de traitement des eaux de la résurgence de Chauvignac,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention.

- d'approuver la convention relative à la participation de l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE au financement de l'usine définitive de traitement d'eau potable de Chauvignac,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention.

- d'approuver la convention relative à la participation de l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE au financement de l'équipement du forage « Le Terrier » sur la commune d'ARCES SUR GIRONDE,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer cette convention.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant n°1 à la convention de vente d'eau entre la ville de Royan et la ville de Vaux-sur-Mer.

- de modifier les crédits de l'exercice 2013 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021.01	- Virement de la section de fonctionnement		- 18 000,00 €
2188.833	- Acquisition TIRALO pour service des plages	+ 1 500,00 €	
2188.213	- Acquisition de matériel pour scolarisation -3 ans	+ 2 500,00 €	
2313.0209	- Travaux aire de la puisade comptage EDF/AEP	- 19 500,00 €	
020.01	- Dépenses imprévues en investissement	-8 500,00 €	
2313.4141	- Couverture des courts couverts Garden	+ 100 000,00 €	

	Tennis (crédit complémentaire)		
2313.0209	- Matériel parking – Résidence Montmartre (crédit complémentaire)	+ 30 000,00 €	
2315.822	- Aménagement aire de camping-car	- 127 000,00 €	
2313.422	- Installation électrique Centre de Loisirs Gimaj'in	- 12 000,00 €	
2315.8211	- Mobilier urbain – pose des aires de jeux	+ 15 000,00 €	
2185.4143	- Acquisition de chevaux Centre Equestre (HT)	+ 1 300,00 €	
024.01	- Produit de la cession de chevaux		+ 1 300,00 €
2313.411	- Travaux démolition salle « Timy »	+ 33 000,00 €	
2313.411	- Toiture et charpente Gymnase PELLETAN	- 33 000,00 €	
	<u>Opérations patrimoniales (pour ordre)</u>		
2112.824	- Acquisition terrain CERF lieudit « Rue des Aulnes » BN 478	+ 150,00 €	
1328.824	- Acquisition terrain CERF lieudit « Rue des Aulnes » BN 478		+ 150,00 €
2113.824	- Incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Les plaisances de la Métairie » BC 297/298/329/397	+ 15,00 €	
1328.824	- Incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Les plaisances de la Métairie » BC 297/298/329/397		+ 15,00 €
2113.824	- Incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Allée des Sarcelles » BL 336	+ 150,00 €	
1328.824	- Incorporation des équipements et espaces libres du lotissement « Allée des Sarcelles » BL 336		+ 150,00 €
	<u>TOTAL</u>	- 16 385,00	- 16 385,00
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
623211.422	- Jeunesse-Animation évènements concerts	+ 9 000,00 €	
7473.422	- Subvention Département pour Festival des Sports Urbains		+ 9 000,00 €
6228.0202	- Honoraires pour mise à jour document unique prévention personnel	+ 13 248,00 €	
7478.0202	- Subvention CNRACL pour démarche prévention personnel		+ 13 248,00 €

61522.4143	- Travaux couverture manège Centre Equestre (suite tempête)	+ 10 690,00 €	
7788.4143	- Remboursement assurance suite sinistre manège Centre Equestre		+ 10 690,00 €
023.01	- Virement à la Section d'Investissement	- 18 000,00 €	
7713.01	- Don du Lions Club Royan pour acquisition TIRALO		+ 1 500,00 €
6574.90	- Subventions à caractère économique	- 1 900,00 €	
6574.520	- Subventions « Sociale-Jeunesse »	+ 1 600,00 €	
6574.025	- Subventions « Diverses associations »	+ 300,00 €	
6188.523	- Frais de nettoyage aire de La Puisade	+ 19 500,00 €	
	<u>TOTAL</u>	+ 34 438,00	+ 34 438,00

- de modifier les crédits de l'exercice 2013 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>		
617	- Frais d'études	- 2 500,00 €	
678	- Indemnité d'éviction	+ 2 500,00 €	
6811	- Dotation aux amortissements	+ 32 851,00 €	
023	- Virement à la section d'investissement	- 32 851,00 €	
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
021	- Virement de la section de fonctionnement		- 32 851,00 €
281531	- Amortissement des immobilisations		+ 32 851,00 €

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur la demande établie par le Comptable du Trésor Public, pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2007	40 433,87 €
TOTAL.....		40 433,87 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 – Fonction 01 du Budget Principal.

- de fixer à 8,44 pour l'année 2014, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 €/MWh, selon la nature de l'utilisateur).

Le mode de calcul est le suivant :

$$\frac{8,00 \times 124,50 \text{ (indice des prix 2012)}}{118,04 \text{ (indice des prix 2009)}}$$

- d'abroger la délibération n° 03/020 en date du 20 mars 2003,
- d'approuver le projet de convention établi par Electricité Réseaux Distribution France (E.R.D.F.), en vue de fixer les conditions d'exploitation d'une canalisation destinée à la desserte basse tension des immeubles H.L.M., bâtiments B et E, rue Henri BILLOIS,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document permettant la prorogation des autorisations de voirie,
- de fixer les redevances dues par cet opérateur de communications électroniques, pour l'année 2013, comme suit :
 - Installation souterraines 40,00 €/Km
 - Installations aériennes 53,33 €/km
 - Autres installations fixées au sol 26,66 €/m²
 Les montants de ces redevances seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'article R20-53 du Code des Postes et Télécommunications.

- d'approuver le programme d'étude qui porte sur la substitution d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.), à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.), pour un montant de 99 802,61 € TTC,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, soit 25 000 €, portant sur les 2 dernières phases non encore engagées et sur la mission de conduite des opérations,
- de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 99 802,61 € TTC sur le budget 2013 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Etat (Ministère de la culture et de la communication).....	25 000,00 €
- Autofinancement	74 802,61 €
- Montant de l'étude subventionnable	99 802,61 € TTC
- de préciser que la commune récupère la TVA (FCTVA – Fonds de Compensation TVA),
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution pour les phases 2 et 3 ainsi que pour la mission de conduite des opérations et s'engage à ne pas commencer l'étude avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- de prononcer la désaffectation à usage public des parcelles cadastrées BE 803 et BE 804, situées avenue du Maine Geoffroy, dans le cadre de la modification de l'emprise de la voie,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à mettre en œuvre la procédure de déclassement du domaine public qui sera précédée d'une enquête publique organisée conformément aux dispositions du code de la voirie routière.

- de céder à la SARL A2 PATRIMOINE, représentée par Monsieur Richard SCHNEEKONIG, la parcelle cadastrée section AS n° 228, sise avenue Louis BOUCHET, à ROYAN, représentant une superficie d'environ 1.300 m², sous réserve de bornage, au prix global net vendeur de 82.500 €. (quatre-vingt-deux mille cinq cents euros),
- de conditionner la cession à l'inscription d'une condition résolutoire tendant à ce qu'une servitude de passage soit inscrite au profit de la Ville.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître Philippe NAVET, Notaire à Royan, 1 boulevard Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

- d'aliéner, au profit de la S.A.R.L. LG PARTICIPATIONS, la parcelle de terrain cadastrée section AL n° 562p, sise Rue de la Marine, représentant une superficie d'environ 243 m², sous réserve de bornage, au prix net de 450 €uros par mètre carré, soit un total de 109.350 €. (cent neuf mille trois cent cinquante €uros), en vue de la construction de boxes de stationnement
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération.
- de désigner Maître Thierry GILBERT, Notaire à Royan, 1 Boulevard de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

- d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées BE n° 765 et BE n° 770 représentant une surface totale approximative de 40 mètres carrés, appartenant à Madame Corinne CLEMENT, pour l'élargissement de l'allée des Œillets,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit acte en présence de Monsieur le Député-Maire habilité à procéder à l'authentification,
- de confier le bornage au Cabinet DEVOUGE, Géomètre-Expert à ROYAN (17200), 61 avenue Daniel Hedde, les frais étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

- d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AD n° 576p, d'une superficie totale de 8 mètres carrés, appartenant à monsieur Gilles DELAVALLADE, en vue de l'élargissement du trottoir du Boulevard de Cordouan, pour une surface totale approximative de 8 mètres carrés,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit acte en présence de Monsieur le Député-Maire habilité à procéder à l'authentification,
- de confier le bornage à monsieur Bruno GUINARD, géomètre-expert à ROYAN (17200), Espace Géografico, 37 rue de la Manche ; les frais étant pris en charge par la Ville de ROYAN,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

- d'acquérir, à l'€uro symbolique, les parcelles cadastrées section BI n° 841, n° 842 et n° 849,⁷ représentant respectivement, 10 m², 21 m² et 9 m², soit une surface totale approximative de 40 m², appartenant à Monsieur Thierry CHAMAILLARD, en vue de l'élargissement de la Rue des Cendrilles,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit acte en présence de Monsieur le Député-Maire habilité à procéder à l'authentification,
- de confier le bornage à monsieur Bruno GUINARD, géomètre-expert à ROYAN (17200), Espace Géografico, 37 rue de la Manche ; les frais étant pris en charge par la Ville de ROYAN,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

- d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BE n° 779, BE n° 782, BE n° 783, BE n° 785, BE n° 787, BE n° 789, BE n° 790, BE n° 793, BE n° 794, BE n° 796, BE n° 798, BE n° 800, BE n° 801, d'une superficie totale de 752 m², pour l'élargissement de la Rue de Renards, de la Rue des Esturgeons et de l'Allée des Champs,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit acte en présence de Monsieur le Député-Maire habilité à procéder à l'authentification

- d'approuver l'inventaire des biens meublant l'église Notre Dame de ROYAN.

- d'approuver le programme de travaux de restauration de l'orgue de l'église Notre-Dame (tranche 1 / 4) pour un montant du 45.100 € hors taxes (soit 53.936,60 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 15.785 €,
- de solliciter les aides financières du Conseil Régional de Poitou-Charentes et du Conseil Général de la Charente Maritime, aux taux les plus élevés,
- de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 53.936,60 € TTC sur le budget communal 2013, et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

• Etat (Ministère de la Culture et de la Communication)	15.785 €
• Conseil Régional	indéterminé
• Conseil Général	indéterminé
• Autofinancement	29.315 €
• Montant des travaux subventionnables	45.100 € H.T.
- d'indiquer que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en novembre 2013 pour une durée prévisionnelle de 7 mois.
- d'attester que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- d'indiquer que le n° SIRET de la commune est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser que la commune a la libre disposition du bien concerné,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- de solliciter l'aide financière de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, dans le cadre de la création d'un cheminement piéton accessible, ainsi que d'une place de parking pour handicapé au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, situé à l'espace PELLETAN,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer⁸ toutes pièces relatives à ce dossier.

- d'approuver le projet de convention entre la Commune de ROYAN et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant la fourniture, la pose et l'entretien du balisage de l'itinéraire cyclable Saujon-Médis-Royan,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

- d'approuver le projet de convention relatif au transfert partiel et temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Commune de ROYAN au profit de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour des travaux de création des dix-huit arrêts de bus accessibles situés à Royan, sur le trajet de la ligne 13.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

- d'approuver la convention à conclure avec l'Association Syndicale Constituée d'Office (ASCO) du Marais de Pousseau, fixant notamment l'aide financière de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention et tout document s'y rapportant.

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre les membres de l'Union des Aéroports Français et les membres la composant, pour la passation d'un marché public d'assurance couvrant le risque « responsabilité civile exploitant aérodrome ».
- d'approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest comme coordonnateur du groupement.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention constitutive du groupement.

DESIGNE

- M. Philippe CAU comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance couvrant le risque « responsabilité civile exploitant aérodrome ».
- Mme Nelly SERRE comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'assurance couvrant le risque « responsabilité civile exploitant aérodrome ».

DECIDE

- d'attribuer à l'espace public, situé au carrefour de la rue Jeanne d'Arc et du boulevard du Colonel Robert BAILLET, la dénomination :

➤ Espace Suzanne NOËL.

- d'attribuer à la voie de liaison du projet immobilier "Le Hameau des Civettes II", créée entre la rue de Mouilleron et la rue des Mattes", le nom de "Rue de la Jonchée".

- d'attribuer une subvention complémentaire de 49 541 euros (quarante neuf mille cinq cent quarante-et-un euros) à l'Association « Société d'Organisation des Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) »,

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association « Société d'Organisation des Manifestations Equestres de la Côte de Beauté (SOMECOB) »,

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,

- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°2 précité.

- de compléter le tableau des effectifs comme suit :

AGENTS TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	EFFECTIF
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe	B	CULT	1 emploi ouvert à temps non complet 8h00 hebdomadaires

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION HORAIRE
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe 1 emploi ouvert à 7h00	B	CULT	Ind. Brut 404
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe 1 emploi ouvert à 6h00	B	CULT	Ind. Brut 350
Guide Conférencier 5 emplois ouverts	/	CULT	Rémunération Brute 18,00 € par heure d'intervention Frais de transport : remboursement soit des billets de train, soit versement indemnités kilométriques sur la base de la fonction publique et frais d'autoroute pour déplacement en voiture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10



Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD

- d'attribuer aux voies de desserte du projet immobilier « Le Clos des Cendrilles », les noms de :
 - « Rue des Ceps », pour la voie A, raccordée à la rue des Cendrilles,
 - « Impasse des Brindilles », pour la voie B, raccordée à la rue des Ceps à hauteur du lot 1,
 - « Impasse des Sarments », pour la voie C, raccordée à la rue des Ceps à hauteur du lot 13.

- de solliciter une subvention, au taux maximum, au Conseil Régional de Poitou-Charentes, notamment dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable, pour l'exposition organisée au musée de Royan durant l'automne 2013, « Royan : photographies de la Reconstruction (1950 – 1961) ».

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Royan au Réseau Francophone « Villes-Amies des Aînés », et de consentir au versement annuel de la cotisation
- de désigner Madame Éliane CIRAUD-LANOUE, Adjointe au Maire, pour représenter la ville de Royan au sein de cette association.

- d'attribuer les subventions suivantes :

Article 6574 Fonction 025

- Association « Courir pour Ecrire » 300,00 €

Article 6574 Fonction 30

- Association des Amis du Musée de ROYAN 2 050,00 €

Article 6574 Fonction 40

- SPIDE 8 025,00 €
- S.H.R.C.B. (Société Hippique Royan Côte de Beauté) 5 000,00 €
- ROYAN VTT Rando 300,00 €

Article 6574 Fonction 520

- Centre Hospitalier de ROYAN 1 500,00 €
- Sourire Angkor Kwao 300,00 €
- Association du Mémorial de la Charente Maritime 1 000,00 €
- AFMD 17 (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation-Délégation de Charente Maritime) 300,00 €

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12 000 euros (douze mille euros) à l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne handball,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.